

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 février 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 février 2018
DATE D’AFFICHAGE : 15 février 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 10
MEMBRES REPRESENTES : 3

L’an deux mil dix-huit le vingt et un février à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, THIERRY, TOCQUEVILLE, SELIGMANN
MM BENGOUA, DELAVAUT, FREHAUT, RAGOT, VERLAC.

Audrey UNVOAS-AUGUSTIN a donné procuration à Yolande SELIGMANN
Brigitte LOISELIER-CHOQUER a donné procuration à Daniel RAGOT
Vincent PUYMALY a donné procuration à Etienne HEBERT

Béatrice LAMY a été élue secrétaire de séance.

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

D’embaucher deux saisonniers pour une durée de 6 mois chacun pour couvrir la période d’avril à novembre et ainsi répondre à l’accroissement saisonnier d’activité. Le premier saisonnier fera l’objet d’un contrat du 3 avril au 30 septembre 2018 inclus et le second du 14 mai au 13 novembre 2018 inclus.

LABEL VILLE PRUDENTE

L’association Prévention Routière a lancé le label *Ville Prudente* qui récompense les villes et les villages qui s’engagent pour améliorer la sécurité sur les routes et dans les rues. *Ville Prudente* comporte cinq niveaux de labellisation définis après examen d’un questionnaire en ligne puis d’un audit sur le terrain, mené par les bénévoles de l’association Prévention Routière. Les frais d’inscription sont de 70 €. Les collectivités lauréates du label *Ville Prudente* devront s’acquitter d’une adhésion annuelle d’un montant de 200 € pour les collectivités de 500 à 1000 habitants et recevront un panneau *Ville Prudente* ainsi qu’un kit de communication digital. Les villes et les villages inscrits bénéficieront de fiches conseils ainsi que d’un outil permettant d’analyser les données de l’accidentalité locale sur 10 ans.

Monsieur le Maire précise que cette démarche pourrait être l’opportunité de mobiliser et de sensibiliser les utilisateurs de nos voiries afin d’optimiser les conditions de circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- De soumettre la candidature de la commune de Val de la Haye au label *Ville Prudente*.

QUESTIONS DIVERSES

- **Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine - Métropole Rouen – Secteur Sahurs :**

Monsieur le Maire donne lecture des derniers résultats d’analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine provenant de l’Agence Régionale de Santé. Le prélèvement a eu lieu le mardi 23 janvier 2018 à 9 heures. Il a été conclu comme suit : « Eau d’alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l’ensemble des paramètres mesurés. »

Travaux d’enfouissement des réseaux et de rénovation de l’éclairage public :

Concernant les tranchées, l’essentiel des gros ouvrages est fait. L’implantation des nouveaux candélabres a été effectuée. La reprise de la chaussée aura lieu les 1^{er} et 2 mars. Le démontage des poteaux sera effectué dans un délai de 6 semaines par les services de télécommunication. Un contrôle de la conformité a été réalisé le 21 février au matin. Le terrain sur lequel le chantier était implanté a été remis en état. Le gazon sera fourni par l’entreprise mais semé par la commune à la fin de la saison hivernale. Le chantier s’est bien déroulé et a été suivi de près. Non prévus initialement, des candélabres ont finalement pu être mis en place rue Guy de

Maupassant. La mise en service se fera en début de semaine prochaine. Des perturbations sont prévues notamment le lundi 26 février 2018. Les riverains concernés ont été informés des coupures électriques qui pourront durer jusqu'à une heure et demi - deux heures.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Suite aux inondations, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été formulée auprès de la Préfecture de Seine-Maritime. Cette demande n'a pas encore été traitée.

Cérémonie de naturalisation :

Madame El Mouedden va être naturalisée. La Cérémonie de naturalisation aura lieu le jeudi 22 février 2018 à 14h30 à la préfecture de Seine-Maritime en présence de Monsieur le Maire.

Réunion publique PPRT :

Une réunion publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques est prévue le 17 avril 2018 de 18 à 20 heures. Une information sera faite en temps voulu. Une réunion préparatoire en présence des services de l'Etat doit être organisée prochainement avec les élus.

Câbles électriques et de télécommunication Cavée du May :

Des branches touchent les câbles électriques et de télécommunication Cavée du May. Un courrier sera envoyé aux propriétaires des parcelles concernées pour prévoir un élagage.

Piste cyclable :

L'entretien de la piste cyclable est géré par la Métropole Rouen Normandie. En raison de plaintes exprimées par certains riverains, un courrier va être envoyé à la Métropole afin de solliciter le nettoyage de la piste cyclable sur quelques secteurs traversant la commune.

<p><i>Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)</i></p>
